

Dépenses d'élection

J'essaierai de terminer mes remarques. Je crains d'avoir induit en erreur l'honorable représentante de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald), qui cherche peut-être à prendre la parole après moi, quand je lui ai dit que je finirais plus tôt. Je m'excuse auprès d'elle et j'essaierai de terminer dans deux ou trois minutes.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Merci!

M. Lewis: A mon avis, les limites fixées aux dépenses des partis et des candidats individuels sont encore trop élevées. Elles ne seront peut-être pas trop élevées dans dix ans, mais elles le sont aujourd'hui. Au total, un parti et ses candidats peuvent dépenser de sept à huit millions de dollars. J'ai fait un calcul rapide qui donne un total d'environ 4.5 millions de dollars pour le parti, sur la base de 30c. par électeur, plus plusieurs autres millions pour l'ensemble des candidats du parti si ce dernier est représenté dans toutes ou la plupart des circonscriptions.

Qu'un parti puisse dépenser au total sept, huit ou neuf millions de dollars pendant une campagne électorale, demeure une proposition trop élevée, surtout si l'on considère que le Trésor fédéral va rembourser certaines sommes aux candidats. Je me rends évidemment compte que ces versements sont compris dans les limites—je n'ai pas l'impression qu'ils s'ajoutent aux dépenses limites permises. Néanmoins, si des versements doivent être faits de diverses façons, j'estime qu'il devrait être possible de ramener les dépenses électorales à un niveau encore plus modeste que ne le prévoit le bill et j'aimerais qu'il soit possible de convaincre le ministre d'abaisser le plafond afin que nous n'ayons pas à nous inquiéter des sommes qui pourraient être dépensées par un candidat ou un parti.

J'interprète l'article sur les contributions déductibles faites aux partis et aux candidats d'une façon quelque peu différente de celle du député de Shefford (M. Rondeau). Il est possible de comprendre d'après cet article que la déduction maximale est de \$500. Le ministre pourrait peut-être demander à ses juristes de réexaminer cet article car certains de mes collègues m'ont également posé cette question. Il pourrait s'assurer qu'il est impossible d'interpréter l'article d'une façon contraire à ce qu'il voulait, soit qu'une personne fasse un certain nombre de contributions, chacune étant déductible aux fins de l'impôt. Le ministre semble vouloir indiquer de la tête qu'il est d'accord, que le gouvernement voulait fixer une limite de \$500 au total des contributions. S'il y a doute, l'article devrait être modifié afin de le rendre clair. J'ajouterais simplement que j'aurais préféré une limite de \$300.

Je termine mes observations de la même manière que je les ai commencées. Je félicite le ministre d'avoir présenté un projet de loi qui renferme, en effet, les éléments principaux qui en font une bonne loi sur les dépenses d'élection. Je suis très heureux de savoir que mes amis et moi avons apporté notre contribution au caractère et aux objectifs de ce bill. Mon ami de Regina-Lake Centre s'est engagé en notre nom hier à ne pas avoir plus de deux orateurs participant au présent débat. Il a été le premier, je suis le second et le dernier de mon parti. J'espère de

[M. Lewis.]

tout cœur qu'il sera possible de terminer aujourd'hui l'étape de la deuxième lecture et de renvoyer le bill au comité afin que ce dernier l'étudie aussi rapidement, de sorte que la Chambre puisse l'adopter à l'étape de la troisième lecture d'ici quelques jours, dans l'espoir que ses dispositions entreront en vigueur à temps pour les prochaines élections, de façon à améliorer notre procédé démocratique. Tous les députés s'accordent avec moi, j'en suis certain, pour dire qu'une amélioration est souhaitable.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: le député de Central Nova (M. MacKay)—Les ressources naturelles—La déclaration du ministre de l'Expansion économique régionale au sujet de l'industrie de transformation—La position du gouvernement; le député d'Assiniboia (M. Knight)—L'agriculture—La cessation du service d'assistance à l'agriculture des Prairies—Les fonds—L'opportunité d'un programme de protection contre les catastrophes; le député d'Edmonton-Strathcona (M. Roche)—La main-d'œuvre—Le projet de fusionnement du PIL et du PP-J—Demande d'explications.

● (1700)

Puisqu'il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui; les bills privés, les avis de motion (documents), et les bills publics.

BILLS PRIVÉS

[Traduction]

CENTRE AMUSEMENT CO. LIMITED

M. Hugh Poulin (Ottawa-Centre) propose: Que le bill S-6, concernant la Centre Amusement Co. Limited, dont le comité permanent des bills privés en général et du Règlement a fait rapport sans proposition d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Poulin propose que le bill soit lu pour la 3^e fois et adopté.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, il paraît qu'on s'est entendu pour discuter au moins jusqu'à 6 heures les avis d'opposition dont les députés de l'Alberta ont saisi la Chambre relativement au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales.